



SYNDICALISTES, PAS CRIMINELS !

**POUR LES LIBERTES D' ACTIONS ET D' EXPRESSIONS SYNDICALES,
TOUS AU HAVRE LE 21 FEVRIER !**

Une nouvelle fois, les libertés syndicales, les libertés d'agir collectivement sont gravement menacées.

Mardi 21 janvier, les deux Co-secrétaires généraux de l'Union des syndicats CGT du Havre, étaient convoqués au Commissariat Central de police du Havre, accompagnés de 200 camarades venus les soutenir à l'appel de l'Union Départementale 76 et des Unions Locales de l'agglomération.

Le motif ? Une plainte d'un huissier officiant pour la société SPB pour « dégradations », alors que l'UL soutenait les salariés en lutte pendant 14 jours pour leurs salaires et leurs conditions de travail.

Pendant près de 4 heures, nos camarades Reynald Kubecki de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie, et Jacques Richer de la Fédération des Finances, ont du s'expliquer devant les forces de l'ordre. Il leur a été demandé les traditionnelles photos de face-de profil, les empreintes digitales, mais aussi et surtout leurs empreintes ADN !

Nos camarades ont bien-sûr refusé.

Après 3 heures d'intense réflexion, **le Procureur de la République a décidé de reporter l'affaire au Tribunal Correctionnel du Havre le 21 février prochain.**

Heureuse coïncidence, nos 2 camarades étaient déjà convoqués en Correctionnelle ce même 21 février avec 2 autres camarades, Pierre et Dominique, suite à une plainte déposée par l'antenne havraise du Parti Socialiste, qui avait peu apprécié de voir sa façade redécorée à l'occasion de la manifestation du 10 septembre 2013 contre la réforme des retraites. A cette occasion, des militants avaient dévissé la plaque en façade du PS, ce qui leur vaut aujourd'hui l'accusation de « vol et recel de plaque en bande organisée » !

Le 21 février verra donc « l'union sacrée » du patronat et d'un parti politique pour tenter de stopper l'action de la CGT au Havre.

L'UL du Havre est la 3ème UL de France par sa taille, avec ses 8 800 syndiqués, et ses 48 nouveaux syndiqués depuis le début de l'année. Sans aucun doute, la CGT dérange !

L'affaire des « 5 de Roanne » est encore dans tous les esprits. Nous ne laisserons pas nos camarades seuls face à une justice qui tente d'assimiler le syndicalisme à la délinquance. Notre syndicalisme œuvre pour le progrès social, elle est la voix des salariés sacrifiés face à la dictature du patronat, malheureusement encouragée par la politique du gouvernement.

Le dépôt d'empreinte ADN était à l'origine destinée aux délinquants sexuels : il est hors de question de laisser l'action syndicale être comparée à une criminalité dure.

Hier les 5 de Roanne, aujourd'hui Reynald, Jacques, Pierre, Dominique...Demain à qui le tour ?!

Unissons-nous aujourd'hui pour réaffirmer la légitimité de notre combat, et pour que cesse l'acharnement qui est pratiqué contre nos camarades partout sur le territoire !

« Lorsque l'on touche à un militant de la CGT, on touche à toute la CGT ! » : Donnons tous ensemble, un réel sens à ces mots !!!

L'Union des syndicats CGT du Havre appelle les salariés, les citoyens, à venir massivement manifester le 21 février pour le respect des libertés syndicales.

RASSEMBLEMENT DEVANT LE TGI DU HAVRE

LE 21 FEVRIER A 08H30